



29750 D RM



# Guide de l'assainissement collectif et non collectif en Moselle

Les étapes essentielles de la mise en œuvre



L'exercice de la compétence assainissement par les collectivités se révèle complexe, particulièrement pour les plus petites d'entre-elles.

Les échanges avec les élus sur l'assainissement non collectif et collectif démontrent la nécessité d'un nouvel éclairage et des rappels sur les principales dispositions législatives et réglementaires françaises ou communautaires qui s'imposent à eux.

Après le 31 décembre 2005, les collectivités devront notamment avoir mis en place les moyens de contrôle de l'assainissement non collectif, et assurer le traitement des eaux usées entrant dans un système de collecte collectif.

Le bon état écologique des milieux aquatiques en 2015, toile de fond de la directive cadre européenne adoptée en 2000, nécessite d'agir en ce domaine.

De ce constat, les services de l'État, le Conseil Général de la Moselle, et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont élaboré ce « Guide de l'Assainissement » qui cherche à rendre plus accessibles aux collectivités les enjeux actuels de l'assainissement.

Ce guide n'a pas l'ambition de répondre à toutes les questions qui préoccupent les élus.

Conçu comme un outil pratique, il précise les étapes à observer pour l'exercice de la compétence assainissement par les collectivités, et livre en annexe des modèles de délibération à prendre étape par étape.

Nous souhaitons par ce guide vous permettre de lancer ou de poursuivre vos projets et restons à l'écoute des difficultés que vous pourriez rencontrer dans leur avancement.

**Pierre-René LEMAS**

Préfet de la Moselle

Préfet de la Région Lorraine

**Philippe LEROY**

Sénateur de la Moselle

Président du Conseil Général

**Daniel BOULNOIS**

Directeur de l'Agence de l'Eau

Rhin-Meuse

